



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 2^e ANNÉE (groupes 121 et 122)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date	Étape 1 (20 %) Date	Étape 2 (20 %) Date	Étape 3 (60 %) Date
Français				
Lire (50 %)		✓		✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais				
Comprendre des textes entendus (60 %)			✓	✓
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (20 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)		✓		✓
Éthique et culture religieuse (100 %)			✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Art dramatique (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓

Sommaire des
apprentissages
faits et du
comportement

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources pertinentes. Il est à noter qu'à la fin de la 2^e année, les élèves pourraient être soumis à une épreuve obligatoire du CSSDM en mathématique.

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape 3 :

- Organiser son travail

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.